

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel comparé et européen (4DR2001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6
Master en droit	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

MAHON Pascal, Professeur ordinaire.

Contenu

La première partie du cours, générale, est consacrée à la théorie générale du droit comparé et aux développements spécifiques de l'approche comparative dans les études constitutionnelles, ainsi qu'à un survol des différents systèmes de droit (droits d'Europe et d'Amérique, droits d'Afrique et d'Asie, etc.), des diverses formes d'Etat (libéral et démocratique, socialiste, fasciste, théocratique) et des principaux régimes politiques (parlementaires, présidentiels, mixtes). La deuxième partie est dédiée soit à la présentation et à la comparaison de certains systèmes constitutionnels nationaux, comme ceux des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, d'Israël et de l'Allemagne, par exemple (le choix étant ouvert et discuté avec les étudiants), soit à la présentation de thématiques spécifiques, examinées sous l'angle du droit comparé (libertés fondamentales, par exemple, comme la liberté d'expression ou la liberté religieuse, ou institutions spécifiques, comme la procédure d'impeachment ou les modes de révisions des constitutions), dans divers systèmes juridiques.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Les étudiants peuvent opter pour un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation

Les supports relatifs au cours de droit constitutionnel comparé et européen sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté ou sur Moodle, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement

Cours.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Sensibiliser les étudiant-e-s à l'approche comparative en droit constitutionnel (comme méthode d'analyse)
- Sensibiliser les étudiant-e-s à l'existence d'autres systèmes juridiques, en particulier d'autres systèmes constitutionnels
- Sensibiliser les étudiant-e-s à l'étude approfondie de certains de ces systèmes, en leur fournissant les méthodes et techniques d'analyse du droit comparé, ainsi qu'à éveiller leur sens critique par rapport aux règles juridiques
- Découvrir et identifier les différentes familles de droit ainsi que les systèmes politiques
- Interpréter les constitutions et certaines institutions publiques, les distinguer et les présenter, ainsi que les critiquer ou les défendre

Compétences transférables

- Travailler dans un contexte international
- Stimuler sa créativité
- Synthétiser des analyses basées sur des approches méthodologiques différentes